



ARRÊTÉ

relatif à une nouvelle dénomination d'artère (avenue Krieg, anciennement chemin Krieg).

du 2 mars 1956

LE CONSEIL D'ÉTAT

vu la requête de Monsieur H.B. Stocker, administrateur de l'Hôtel-pension Sergy, adressée au Département des travaux publics en date du 13 février 1956, par laquelle il demande le changement d'appellation du chemin Krieg pour lui donner le nom d' "avenue Krieg";

vu l'accord de tous les propriétaires riverains;

vu le préavis favorable du Conseil administratif de la Ville de Genève, en date du 21 février 1956;

vu les dispositions du règlement sur la désignation des artères, du 9 octobre 1931;

sur la proposition du Département des travaux publics,

ARRÊTE :

Le nom d' "Avenue Krieg" est donné à l'artère connue jusqu'ici sous le nom de chemin Krieg.

Certifié conforme
Le chancelier d'Etat:

Communiqué à :

Travaux	4 ex.
R.L.	1 ex.
Archives	1 ex.
Ville Gve	1 ex.

F. Combal

